

COMMUNE DE CROZE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 septembre 2020

| | |
|--------------------|-----------|
| MEMBRES | 11 |
| PRESENTS | 9 |
| REPRESENTES | 0 |
| VOTANTS | 9 |

Le NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 4 septembre 2020.

Etaient présents : MMES. CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; M.M. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier

Etaient excusés : CHAGOT Joëlle et TREMPON Alexandre

Ordre du jour:

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020
- Désignation d'un délégué et de son suppléant à la commission de contrôle des opérations électorales « élections REU »
- Emprunt
- Demandes de financement achat CCBE
- Désignation des représentants au sein des commissions de la Com.Com.
- Demande achat parcelle
- Questions diverses : travaux 2021

Ouverture de séance : 20h00

➤ **Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020 à l'unanimité**

➤ **Désignation d'un délégué et de son suppléant à la commission de contrôle des opérations électorales « élections REU »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mme CRUICKSHANK Caroline comme délégué communal titulaire et Mme MOUTY Natacha comme délégué remplaçant au sein de la commission de contrôle des opérations électorales.

➤ **Demandes de subventions au titre de la DETR 2020 et de la DSIL 2020 : Achat d'un ensemble de parcelles avec des bâtiments**

Le Maire explique au Conseil Municipal que l'achat des bâtiments avec les parcelles attenantes peut faire l'objet de financement.

Le coût global des bâtiments avec les parcelles attenantes a été négocié à **272 500 € TTC soit 227 083.33 € HT** hors frais de notaire.

Ces travaux pourraient bénéficier de subventions au titre de la DETR 2020 et de la DSIL 2020.

COMMUNE DE CROZE

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| MONTANT DE L'ACHAT HT : | 227 083.33 € |
| FRAIS DE NOTAIRE : | 4 700 € |
| DETR 2020 (soit 40% du montant HT) : | 92 713.33 € |
| DSIL 2020 (soit 16.67% du montant HT) | 38 633.99 € |
| AUTO-FINANCEMENT HT : | 100 436.01 € |

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve ce projet tel que présenté, ainsi que le plan de financement, sollicite les subventions au titre de la DETR 2020 et de la DSIL 2020 et charge Monsieur le Maire d'effectuer cet achat, sous réserve de l'attribution de ces subventions et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ **Désignation des représentants des diverses commissions de la communauté de communes Creuse Grand Sud**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement des membres du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des divers représentants des commissions de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, arrête la composition des commissions comme suit :

| <i>LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</i> | |
|--|---|
| Statuts | |
| Finances et Ressources Humaines | TERNAT Didier |
| Petite enfance, Enfance, Jeunesse | CHAGOT Joëlle CHAUVAT Claire |
| Eau et SPANC | FOLLEZOU Eric |
| Déchets et Développement durable | |
| Economie et Numérique | |
| Accueil, Economie sociale et solidaire | CHAGOT Joëlle |
| Culture et Sports | CRUICKSHANK Caroline DANIEL Pascal |
| Voirie et Bâtiments | DANIEL Pascal FOLLEZOU Eric |
| PLUI et Habitat | CHAGOT Joëlle |
| Santé | CHAGOT Joëlle |
| Tourisme | CRUICKSHANK Caroline DANIEL Pascal CREPIAT Michel |

COMMUNE DE CROZE

➤ **Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT**

Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de constituer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme le prévoit l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant des charges relatives aux compétences transférées par les communes à l'EPCI ou inversement et de produire un rapport qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Afin de garantir la permanence et la présence de l'ensemble des communes aux travaux de ladite CLECT, la Communauté de Communes Creuse Grand Sud demande à chaque commune de désigner un représentant titulaire et son suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne M. Didier TERNAT comme représentant titulaire et **M. Eric FOLLEZOU** comme représentant suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT.

➤ **Prêt auprès du Crédit Agricole pour financer l'achat de la CCBE**

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas les fonds nécessaires pour réaliser l'achat des bâtiments et des parcelles attenantes négociées auprès de la CCBE, il convient donc de contracter un prêt permettant le financement global de cette achat.

La période actuelle étant également favorable à des emprunts, compte tenu des taux actuels attractifs, ce prêt permettra également le financement des travaux de remise en état des deux maisonnettes, récemment acquises par la commune.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre-France pour un montant de 350 000 € au taux d'intérêt annuel fixe de 0.60 %. Le nombre d'échéances sera de 20, selon une périodicité annuelle à échéances constantes.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

➤ **Questions diverses :**

- Achat parcelle : un administré souhaite acquérir une parcelle au-dessus de la mairie, il est décidé qu'une visite serait organisée sur place pour mieux visualiser la demande.
- Impayés de loyer : une lettre en RAR sera envoyée aux locataires
- Travaux columbarium : M. FOLLEZOU propose qu'une rampe stable soit créée pour accéder au columbarium avec la location d'une mini pelle, d'abord en pierre puis en enrobé. C'est travaux se feront en régie.
- CCBE : les élus présents lors de la négociation avec les responsables de la CCBE font un compte rendu de la rencontre. Un accord de principe a été reçu en mairie. Le conseil d'administration de la CCBE doit se réunir fin septembre pour un accord définitif.

Fin de la séance à 21H25.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,